



Comité syndical du 08 avril 2019

DELIBERATION N° 19-010

Objet : Vote du budget primitif 2019

Le huit avril deux mille dix-neuf à neuf heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
0 1 AVR. 2019	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Carnelle Pays de France
Date d'affichage :	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
1 8 AVR. 2019	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
	M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
Acte rendu exécutoire :	Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
1 8 AVR. 2019	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
	<u>Ont donné pouvoir</u>	
Publication ou notification :	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a donné pouvoir à Mme Djida TECHTACH
1 8 AVR. 2019	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Pierre-Edouard EON
	<u>Sont absents :</u>	
	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu la délibération 19-009 du 08 avril 2019 relative à l'affectation du résultat de l'exercice 2018,

Vu le rapport n°19-010,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le Budget Primitif 2019 du syndicat tel qu'il est présenté ci-dessous, par chapitres :

**Budget Principal (montants TTC) - instruction budgétaire M 52 -
Budget non assujetti à la TVA**

Dépenses d'investissement par chapitre :

Chapitre	Intitulé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0
13	Subventions d'investissement	0
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	249 383,69
204	Subventions d'équipement versées	12 200 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 492 951,70
22	Immobilisations reçues en affectation	0
23	Immobilisations en cours	0
010	Revenu minimum d'insertion	0
018	Revenu de solidarité active	0
26	Participations et créances rattachées	0
27	Autres immobilisations financières	0
28	Amortissement des immobilisations (reprises)	0
3	Stocks et en-cours	0
198	Neutralisation des amortissements	17 048,30
45	Total des opérations pour compte de tiers	0
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices	0
020	Dépenses imprévues	0
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	1 096 161,60
	TOTAL	15 055 545,29

Dépenses de fonctionnement par chapitre :

Chapitre	Intitulé	Montant
011	Charges à caractère général	1 051 320,09
012	Charges de personnel et frais assimilés	435 900,00
014	Atténuations de produits	0
015	Revenu minimum d'insertion	0
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0
017	Revenu de solidarité active	0
60	Achats et variation des stocks	0
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	690 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0
66	Charges financières	5000
67	Charges exceptionnelles	0
68	Dot. aux amortissements et provisions	0
71	Production stockée (ou déstockage)	0
022	Dépenses imprévues	0
042	Opération d'ordre entre section (amortissement)	83 048,30
023	Virement à la section d'investissement	410 301,39
	TOTAL	2 675 569,78

Recettes d'investissement par chapitre :

Chapitre	Intitulé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0
13	Subventions d'investissement	13 466 034,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0
204	Subventions d'équipement versées	0
21	Immobilisations corporelles	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0
23	Immobilisations en cours	0
010	Revenu minimum d'insertion	0
018	Revenu de solidarité active	0
26	Participations et créances rattachées	0
27	Autres immobilisations financières	0
3	Stocks et en-cours	0
28	Amortissement des immobilisations	83 048,30
45	Opérations pour compte de tiers	0
481	Charges à rép. Sur plusieurs exercices	0
021	Virement de la section de fonctionnement	410 301,39
024	Produits des cessions d'immobilisations	0
R 001	Solde d'exécution positif reporté	0
ligne 1068		1 096 161,60
	TOTAL	15 055 545,29

Recettes de fonctionnement par chapitre :

Chapitre	Intitulé	Montant
013	Atténuations de charges	0
015	Revenu minimum d'insertion	0
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0
017	Revenu de solidarité active	0
60	Achats et variation des stocks	0
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	60 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)	0
72	Travaux en régie	0
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0
731	Impositions directes	0
74	Dotations, subventions et participations	652 500,00
75	Autres produits d'activités	1 021 451,70
76	Produits financiers	0
77	Produits exceptionnels	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	17 048,30
R002	Résultat reporté ou anticipé	924 569,78
	TOTAL	2 675 569,78

DIT que le syndicat mixte procédera à l'appel de fonds auprès de ses membres, par l'émission d'un titre de recettes à la date d'exécution de la présente délibération, et selon la ventilation conforme à la clef de répartition inscrite dans les statuts du syndicat :

EPCI - périmètre 2017	contribution fonctionnement
prise en compte des données actualisées INSEE	(BP 2019)
CA ValParis	24 078 €
CC de Carnelle Pays de France	44 589 €
CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts	54 227 €
CC Sausseron Impressionnistes	31 159 €
CC du Haut Val d'Oise	45 957 €
CC Vexin Centre	37 497 €
CC Vexin Val de Seine	27 489 €
CA Plaine Vallée	10 444 €
CA Roissy Pays de France	10 809 €
Département du Val d'Oise VORTEX	286 250 €
Département du Val d'Oise DEBITEX	80 000 €
Total général	652 500 €

PRECISE que les recettes correspondantes seront inscrites au budget du syndicat mixte Val d'Oise Numérique sur les imputations 7473//738 - Participation Département et 7475//738 - Participation Groupements de collectivités ;

CHARGE le Président et le Directeur général de Val d'Oise Numérique, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président

Syndicat Mixte Ouvert

Val d'Oise Numérique

Monsieur Pierre-Édouard EON

